

Appel à projets à l'intention des CFA pilotes de l'ANFA : World Skills France

Soutien pour l'organisation de la finale nationale de la 47^{ème} édition de la compétition World Skills du 14 au 16 septembre à Lyon

1. Contexte

L'ANFA et ses missions

L'ANFA est chargée, par la Commission Paritaire Nationale, de la mise en œuvre de dispositifs relevant de la politique nationale de la branche des services de l'automobile. A ce titre, l'ANFA anime, entre autres, un réseau de CFA pilotes. Pour susciter des vocations et accompagner les carrières professionnelles dans des métiers d'avenir, l'ANFA assure, par ailleurs, la promotion des métiers et formations de la branche.

La compétition World Skills

Les concours World Skills ont comme objectif de promouvoir les métiers et convaincre partout à travers le monde qu'ils apportent une contribution essentielle au succès économique des pays et à l'accomplissement personnel des individus.

Dans ce cadre, World Skills France organisera la 47^{ème} édition de la finale nationale de la compétition qui se déroulera du 14 au 16 septembre à Lyon et comprendra des épreuves dans les métiers suivants

- La tôlerie-carrosserie
- La technologie automobile
- La peinture automobile
- La mécanique véhicule industriel
- Le cycle et motorcycle

2. Objet

Le présent appel vise à sélectionner un CFA coordonnateur par épreuve métier. Chaque CFA coordonnateur assurera l'organisation logistique, technique et administrative d'une épreuve métier en coopération avec les organisateurs de la compétition et d'autres personnes impliquées dans l'organisation et la mise en œuvre de l'épreuve métier. Le CFA coordonnateur sera l'interlocuteur principal des équipes de World Skills France Events et d'autres établissements de formation mobilisés dans le cadre de l'épreuve métier. Il sera chargé de l'acquisition du matériel et équipement nécessaire pour l'organisation de l'épreuve et coordonnera la contribution d'autres établissements de formation.

3. Etablissement éligibles

L'appel à projets vise les CFA pilotes de l'ANFA sélectionnés pour la période 2023-2025.

4. Postes éligibles à une contribution financière

Pour assurer la coordination d'une épreuve métier, les CFA coordonnateurs peuvent obtenir soutien financier de l'ANFA. Les postes suivants sont éligibles à une contribution financière dans le cadre de l'appel à projets.

- A. Matériel, équipement, consommables, matières d'ouvrage, équipement de sécurité et fournitures utilisés exclusivement dans le cadre de la compétition (acquisition ou location)

- B. Frais de transport de personnes ou de matériel, de restauration, d'hébergement engendrés par la compétition dans la limite des plafonds en annexe.
- C. Contribution forfaitaire de 250 € par jour et par personne pour le temps de travail consacré à la préparation et la mise en œuvre de la compétition. Le temps de travail doit être clairement identifié comme allant au-delà de l'implication habituelle dans le fonctionnement de l'établissement et faire l'objet d'une prime ou d'une rémunération d'heures supplémentaires.

5. Volume financier et lots

L'appel à projet est divisé en cinq lots. Le volume financier des lots a été établi selon une estimation des besoins établie par World Skills France Events.

Lot 1) Technologie automobile

Poste A Co-financement ANFA max.	Poste B Co-financement ANFA max.	Poste C Co-financement ANFA max.
10 000 €	14 000 €	7500 €

Lot 2) Mécanique Véhicule Industriel

Poste A Co-financement ANFA max.	Poste B Co-financement ANFA max.	Poste C Co-financement ANFA max.
5 000 €	1000 €	1000 €

Lot 3) Cycle et motocycle

Poste A Co-financement ANFA max.	Poste B Co-financement ANFA max.	Poste C Co-financement ANFA max.
5 000 €	2000 €	5000 €

Lot 4) Tôlerie-Carosserie

Poste A Co-financement ANFA max.	Poste B Co-financement ANFA max.	Poste C Co-financement ANFA max.
10 000 €	3000 €	5000 €

Lot 5) Peinture automobile

Poste A Co-financement ANFA max.	Poste B Co-financement ANFA max.	Poste C Co-financement ANFA max.
55 000 €	1500 €	5000 €

6. Modalités de candidature

Les établissements candidats doivent présenter leur projet pour assurer la coordination d'une épreuve métier, notamment concernant les personnes impliquées dans l'organisation logistique, technique et administrative de l'épreuve ainsi qu'un budget prévisionnel. Le budget prévisionnel doit comprendre une estimation des dépenses à effectuer et du temps-homme à consacrer à la coordination de l'épreuve. Le budget doit obligatoirement comporter un apport financier de la part de l'établissement

demandeur de 15% minimum. L'apport financier par l'établissement demandeur doit être en lien avec au moins un des postes éligibles à une subvention (cf. 4).

Les établissements candidats doivent remplir la fiche de projet et la faire parvenir à l'adresse saeme@anfa-auto.fr avant le 08/09/2023 à 18h00.

7. Sélection

L'ANFA évaluera les projets au regard de la cohérence du projet présenté (40%), le profil des personnes impliquées (30%) et l'expérience de l'établissement dans l'organisation et la contribution à la compétition World Skills (30%). Les candidats seront notifiés de la sélection par courriel.

8. Attribution des subventions

Les subventions couvriront des dépenses engagées entre la date de notification des établissements sélectionnés et les dates de la compétition.

Les établissements sélectionnés seront remboursés sur présentation de factures acquittées (poste A et B), justificatifs de transport, restauration ou d'hébergement (poste B) ou sur présentation d'un document justifiant de contribution qualifiée de temps/hommes et de contribution forfaitaire par jour par personne (poste C). Le remboursement est effectué dans les limites par lot et par poste indiquées ci-avant (cf. 5.).

Les établissements sélectionnés devront transmettre les documents justificatifs au plus tard le 30/10/2023 à 18h00. Le non-respect de ce délai entraînera l'annulation de la contribution financière.

9. Engagements spécifiques des établissements sélectionnés

Avant toute acquisition correspondante au poste A, les établissements sélectionnés doivent prendre contact avec World Skills France Event afin de s'assurer la cohérence et la complémentarité des différentes contributions à la compétition.

Pour des raisons dument justifiées, les établissements sélectionnés peuvent solliciter l'ANFA pour obtenir l'autorisation d'opérer une fongibilité entre les différents postes d'un lot. La fongibilité du cofinancement entre les différents postes d'un lot doit faire l'objet d'un accord préalable de l'ANFA.

Les établissements sélectionnés s'engagent à mettre à disposition le matériel et équipement acquis au travers du présent appel à projets dans le cadre de futures éditions de la compétition World Skills.

Fait à Meudon, le 27/07/2023

Le Premier Vice-Président



Bernard GUYOT

Le Président



Stéphane RIVIERE

Annexe : plafonds frais de transport

Transport de personnes

- Base : billet RATP ou train 2nde classe
- Déplacement voiture : 0,32 € / km - référence du kilométrage : Viamichelin trajet le plus court le plus rapide + péage sur justificatif.

Transport de matériel

- Trajets de 5 à 50 km : contribution forfaitaire de 125 €
- Trajets de 50 km et plus : contribution forfaitaire de 250 €
- Trajets de 100 km et plus : contribution forfaitaire de 500 €
- Référence du kilométrage : Viamichelin trajet le plus court le plus rapide